

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2018

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Adoption du rapport annuel de l'eau 2017

Le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2017. *Ce rapport est consultable en mairie.*

Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité Avenue Général de Gaulle

Des travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité sont à réaliser avenue du Général de Gaulle, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux pourront consister dans :

- le remplacement d'environ 70 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains ;
- la fourniture et la pose de 3 ensembles d'éclairage public, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 7 mètres de hauteur, et d'un luminaire équipé de leds, identiques à ceux existants dans le secteur ;
- la création d'un génie civil de télécommunications nécessaire à la desserte des 3 parcelles envisagées

Le conseil municipal approuve le programme de travaux, mandate le SIED et autorise le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière ; les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Tarifs de location Centre de Gaulle

Le conseil municipal adopte les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2018 pour la location du Centre de Gaulle durant les week-ends d'été (de juin à septembre inclus) sachant qu'aucune location n'a lieu au-delà de 22 heures.

Pouvoirs délégués

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection.

Le maire informe le conseil municipal que c'est le Crédit Agricole qui a été retenu pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 250 000 € en vue du remplacement des conduites AEP rue Victor Hugo, Rue du Champ Mercey, Chemin du Proy et route de La Demie.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 6 juillet 2018 par Nous, Alain BOUDOT, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE

Le Maire

A. BOUDOT